

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

vice-président de la région pays de la Loire,
chargé de l'emploi, de la formation professionnelle
et des métiers de demain

et **Christophe FOUREL**

chef de la mission analyse stratégique,
synthèses et prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur: **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Quatrième partie
– Synthèse du rapport –

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

SYNTHÈSE DU RAPPORT

« D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité »

Depuis plus d'une vingtaine d'années, de nouvelles formes d'échange ont vu le jour en France. Ces manières renouvelées d'échanger ont d'abord pris la forme, dans les années 90, des systèmes d'échange local (SEL) inspirée des LETS anglo-saxons (Local Exchange Trading System). Puis, au début des années 2000, sont apparues les Accorderies importé du Québec. Enfin, il y a 4 ou 5 ans sont nées les premières Monnaies locales complémentaires (MLC) dont une trentaine circulent d'ores et déjà sur des territoires restreints et une trentaine d'autres sont en projet.

Le développement de ces nouvelles formes d'échanges est un phénomène mondial qui s'est accéléré à la faveur des crises financières à répétition dont la plus importante est la crise des subprimes de 2008 suivie par celle des dettes souveraines en 2009-2010.

L'accélération et la diffusion de ces initiatives dans le double contexte de crise économique et de délitement du lien social comporte des enjeux essentiels à deux niveaux :

- Celui de dynamisation des territoires par la (re)localisation des activités, y compris en milieu rural ;
- Celui de nouvelles formes d'activités associant l'économique et le social dans le prolongement de celles qui ont conduit à l'épanouissement du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

C'est pour ces principales raisons que fin février 2014 Mme Cécile DUFLOT, alors Ministre de l'Égalité des territoires et du Logement et M. Benoît HAMON, Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation ont commandé la première étape de cette Mission d'étude sur les Monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échanges locaux. La lettre de Mission fixait un triple objectif :

- Établir un état des lieux des dispositifs et des territoires concernés
- Identifier les risques et les opportunités que représente le développement de ces initiatives
- Envisager des actions que pourraient mener les pouvoirs publics.

Le rapport intermédiaire remis au printemps 2014 à Mme Sylvia PINEL, devenue Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et à Mme Carole DELGA, Secrétaire d'État chargée de l'Économie Sociale et Solidaire, préconisait de saisir l'opportunité de l'examen de la loi relative à l'ESS pour ébaucher un cadre légal plus clair permettant le développement de ces initiatives. Cette préconisation a donc permis d'introduire un article reconnaissant les MLC comme titre de paiement : article 16 de la loi du 31 juillet 2014 (cf infra).

Sur la base de cette avancée significative, Mmes PINEL et DELGA ont souhaité prolonger cette Mission en lui assignant des objectifs complémentaires, notamment :

- D'évaluer l'impact de ces nouvelles formes d'échange
- D'identifier leur éventuelle contribution pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)
- De promouvoir les systèmes base-temps

C'est donc munie de cette nouvelle feuille de route que la Mission a poursuivi ses travaux en s'appuyant sur des enquêtes auprès des acteurs, des visites de terrain ainsi que la coopération des administrations et d'une trentaine d'experts et d'acteurs, français et européens.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les Monnaies Locales Complémentaires dont il est question dans ce rapport (parfois aussi appelées monnaies sociales, parallèles, régionales ou encore solidaires), constituent des « **dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges** ».

L'adjectif « complémentaire » souligne une articulation de ces monnaies au système monétaire en vigueur. Il est important de préciser que pour la grande majorité de leurs initiateurs les MLC n'ont pas vocation, en France, à remplacer l'euro mais à pallier certaines de ses insuffisances. La crise de 2008 a en effet révélé les limites d'un système libéral dérégulé et dominé par la spéculation financière. Dès lors deux dynamiques ont été mises en œuvre pour redonner aux citoyens leur place au sein de l'économie et particulièrement dans l'échange.

D'une part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) ou les Accorderies. Il s'agit de privilégier des échanges au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel. Dans ce cas là, l'argent ne préexiste pas à l'échange mais lui est consubstantiel. La réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. On contourne ainsi le système monétaire courant pour privilégier certaines formes d'échange. On dénombre actuellement en France entre 350 et 400 SELS réellement actifs mais aussi une quinzaine d'Accorderies dont la progression et l'implantation sont aujourd'hui très rapide sur l'ensemble du territoire français.

D'autre part, et plus récemment, se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale avec un usage à échelle territoriale réduite. Partant du constat que seuls 2 % de la masse monétaire circule au sein de l'économie réelle, nombreux sont ceux qui se sont saisis des MLC pour proposer une **réappropriation de la monnaie par les citoyens** et un retour à une économie respectueuse de l'humain et de son environnement au sens large du terme.

- Sur l'ensemble des projets actifs ou en gestation, la Mission a identifié 4 catégories de monnaies :
- La grande majorité sont des MLC « classiques », c'est-à-dire celles qui ont vocation à circuler entre citoyens et commerçants (ou producteurs) afin de favoriser des échanges répondant à certains critères définis en amont du projet : le plus souvent à vocation sociale et /ou écologique (circuit court) et à certaines valeurs éthiques. Elles sont généralement destinées à des échanges sur tous types de produits ou de services ;
- Les monnaies tournées vers les échanges inter-entreprises. Elles sont quelques fois appelées « monnaies anti-crise » du fait qu'elles peuvent contribuer à l'octroi de crédit en cas de difficulté de trésorerie sans passer par le système bancaire classique ou sous forme de chambres de compensation ;

- Les monnaies thématiques. Ce sont des monnaies dont la mise en place vise particulièrement le développement de la consommation de produits ou de services d'une filière particulière.
- Les monnaies affectées qui ont vocation à être utilisées seulement pour des services ciblés. Les plus connues sont les titres du type CESU, les titres restaurant, titres vacances etc..... Cette dernière catégorie, dont le développement est déjà ancien et s'amplifie, n'entraîne pas spécifiquement dans le champ d'étude de la Mission. On peut constater néanmoins que leur naissance à la fin des années 60 relève de l'initiative d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le *bitcoin*: une anti-monnaie locale :

Souignons aussi que les innovations monétaires rapidement décrites et répertoriées ci-dessus sont l'exact opposé du *bitcoin* dont la diffusion et l'utilisation se sont accélérées depuis son apparition en 2008. Ce qui oppose fondamentalement le *bitcoin* (et ses nombreux avatars) aux monnaies complémentaires c'est son double caractère apatride et anonyme. Sa création et son émission ne sont pas ancrées dans un minimum de délibération démocratique et politique. De même son utilisation n'est en rien soumise à des objectifs de développement de l'activité économique au bénéfice d'un territoire ou du renforcement du lien social au service de la collectivité contrairement aux MLC.

UNE DYNAMIQUE PLANÉTAIRE

Les études sur les monnaies complémentaires sont encore peu abondantes particulièrement en matière statistique mais elles se développent rapidement sous forme de monographies. On estime à plus de 5000, les initiatives monétaires de ce type à travers le monde. À l'exception des pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, toutes les zones géographiques sont concernées. Elles sont le plus souvent nées de l'initiative de la société civile mais trouvent désormais une réelle bienveillance de la part des collectivités publiques locales qui leur assurent même parfois un soutien décisif.

Certaines, les plus anciennes, ont vu le jour à l'occasion de crises économique et monétaire et ont permis de redonner de la vitalité à de nouvelles formes d'échange. Ce fut le cas dans les années 30, où la crise avait donné lieu à de nombreuses innovations monétaires dont certaines ont perduré ensuite en raison de leur grande pertinence. L'exemple le plus illustre est celui du WIR en Suisse qui concerne uniquement les échanges entre entreprises (elles sont 65 000 aujourd'hui à utiliser cette monnaie complémentaire) depuis plus de 80 ans.

Depuis la crise financière de 2008, le mouvement de création de nouvelles monnaies a repris et s'est accéléré, y compris en Europe. Le nombre de MLC a doublé en Allemagne (où on en dénombre une soixantaine) ainsi qu'en Espagne (70 MLC mais aussi près de 300 banques de temps). L'évolution a été plus spectaculaire encore en Grèce, où le nombre a crû de 1 à 70 dans la période 2008- 2014, dont une quarantaine de dispositifs sont réellement actifs à l'heure actuelle.

Certes, beaucoup de ces initiatives restent (encore) modestes si on se réfère à la masse monétaire en circulation ou au nombre des utilisateurs et des prestataires impliqués. Mais leur capacité à fédérer les énergies au service du développement territorial est de plus en plus affirmée et ne cesse de se confirmer.

Certains projets sont emblématiques par leur potentiel de développement interne et aussi par leur capacité à inspirer d'autres initiatives.

C'est le cas notamment :

- Du WIR suisse déjà cité qui a inspiré le système Sardex qui se développe aujourd'hui en Sardaigne ou le projet SoNantes qui voit actuellement le jour dans la ville de Nantes ;

- les chiemgauers lancés en 2003 en Bavière (Allemagne);
- les MLC du réseau des « villes en transition » comme la ville de Bristol dont près de 10 % des habitants est concerné grâce à l'impulsion de son Maire qui perçoit la quasi-totalité de son indemnité d'élu en Bristol Pound, la monnaie locale;
- le projet Banco Palmas au Brésil;
- les systèmes base-temps, comme le Furaei Kippu au Japon qui progresse depuis les années 70 pour faire face aux besoins des personnes âgées.

POURQUOI DÉVELOPPER LES NOUVEAUX SYSTÈMES D'ÉCHANGE ?

On peut mettre en avant trois principales motivations démarquant les MLC du système monétaire conventionnel :

- localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale. Il s'agit de renforcer un circuit complémentaire au circuit économique courant. Les MLC cherchent à articuler les espaces de formation des revenus, et les espaces de dépenses de ces mêmes revenus. Les mécanismes de MLC favorisent ainsi l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux;
- dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse. Ainsi, les MLC tentent de montrer leur capacité à générer du développement économique local, du développement humain et du développement social à travers différentes formes d'engagement ou d'auto-organisation collective;
- transformer les pratiques et les représentations de l'échange, notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus « responsable », c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable et plus éthique. Les MLC visent en ce sens à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange.

Au-delà de ces trois principales raisons, l'ensemble des initiatives monétaires étudiées au cours de la Mission participe d'une part à une véritable démocratisation de la monnaie et de ses usages et d'autre part à rendre le système monétaire plus résilient en cas de difficulté économique à travers ce que les promoteurs des MLC appellent « la biodiversité monétaire » (par opposition à la « monoculture monétaire »).

LA SITUATION EN FRANCE

Jusqu'à présent, la France n'était pas un pays pionnier en matière d'innovation dans le champ des nouveaux systèmes d'échange. Depuis quelques années, elle s'est plutôt positionnée comme « pays relais » en acclimatant à sa culture et ses pratiques des dispositifs qui ont été initiés ailleurs.

C'est le cas des SELs (inspiré des LETS anglo-saxons) qui ont toutefois connu une belle dynamique dans les années 90. Leur développement est désormais relayé par l'implantation récente des Accorderies

(inspiré du modèle Québécois) dont l'augmentation s'accélère, puisqu'on en dénombre une quinzaine aujourd'hui et les projets d'implantation sont importants.

S'agissant des MLC, le processus semble identique. Leur création est toujours portée par la société civile organisée mais avec le soutien de plus en plus affirmé des collectivités locales qui voit à travers ces dispositifs un levier intéressant pour renforcer le sentiment d'appartenance à la localité par la dynamisation de l'activité. D'ailleurs, lors des élections municipales de mars 2014, un nombre significatif de projets de monnaie figurait dans les programmes électoraux.

Les MLC se sont récemment organisées en réseau et réunissent chaque année une rencontre d'échange de pratiques et de mise en perspective de leurs projets. Elles ont mis en place un site internet pour donner plus de visibilité à leurs actions¹.

Si le nombre de création de MLC augmente rapidement, en revanche l'impact des projets existants demeure modeste pour l'instant. Certes, ces dispositifs sont encore très récents mais l'enquête réalisée par la Mission en avril 2014 montre par exemple que la masse monétaire moyenne en circulation tourne autour de l'équivalent de 26 000 euros (avec un minimum à 1 600 et un maximum à 245 000 équivalents euros). Le nombre d'utilisateurs moyen tourne quant à lui autour de 450. Celui du nombre des prestataires impliqués (commerçants, producteurs) se situe autour de 90. Ces chiffres évoluent cependant très vite en raison de l'expansion forte de certains projets.

C'est le cas de l'Eusko lancé au Pays Basque il y a deux ans et qui démontre que la progression peut se révéler très rapide dès lors que l'écosystème économique et citoyen qui sous-tend la monnaie locale est favorable, c'est-à-dire un écosystème où la pratique des échanges entre acteurs locaux est déjà ancienne et intense. La MLC ayant alors un effet accélérateur et intégrateur. Ce qui permet d'une part d'atteindre dans des délais relativement rapides la masse critique nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'autre part d'avoir un impact significatif sur la dynamique territoriale, sur la consommation ainsi que sur la production locale que le projet de MLC souhaite orienter.

Toutes ces initiatives, de plus en plus médiatisées, contribuent à lever le tabou qui entoure généralement la création de la monnaie dans un pays à forte tradition centralisatrice comme la France. Le climat semble donc devenir plus ouvert au développement de ce type d'innovation monétaire. De nombreux acteurs territoriaux, souvent issus du monde de l'économie sociale et solidaire, se saisissent de ce sujet et portent désormais des projets novateurs.

C'est notamment le cas pour les projets de monnaies à rayonnement régional comme l'Occito dans le Sud-ouest, le SoNantes lancé très récemment sur l'agglomération nantaise ou le projet Symba en Ile de France (qui présente l'originalité de ne pas être gagé sur l'euro contrairement à la quasi-totalité des autres projets).

Même chose dans le domaine des banques de temps comme le projet Temp'oh ou encore dans le champ des chambres de compensation et des systèmes d'échanges inter-entreprises qu'on appelle les barbers.

L'ARTICLE 16 DE LA LOI RELATIVE À L'ESS

Afin de remédier à quelques-uns des freins au développement des MLC identifiés au cours de ses travaux, la Mission a donc proposé au gouvernement dès juin 2014, un amendement à la loi relative à l'Économie sociale et solidaire alors en cours d'examen, autorisant une reconnaissance légale de ces monnaies. Cet amendement devenu l'article 16 de la loi reconnaît désormais les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1er de cette même loi.

1 - <http://monnaie-locale-complementaire.net/>

Cette avancée est importante à double titre et doit être saluée. D'une part, elle donne un cadre juridiquement plus clair à l'émission de ces titres de paiement et rend plus sécurisée la participation des acteurs qui s'y impliquent. D'autre part elle facilite la possibilité, notamment pour les collectivités locales, de s'associer à ces initiatives. Potentiellement, cette avancée législative pourra permettre aux MLC d'amplifier leur impact social et environnemental.

RISQUES

Au cours de ses travaux, la Mission a passé en revue les quelques risques qui pourraient éventuellement ternir le développement de ces nouveaux systèmes d'échange : ceux par exemple inhérents à la solidité des dispositifs mis en place ; les risques de contrefaçon ; les risques de blanchiment ou d'évasion fiscale (notamment vis-à-vis de la TVA) ; ou encore les risques d'inflation. La Mission conclut que tous ces risques sont très faibles, dans l'état actuel des choses. Surtout, aucun d'entre eux n'est spécifique aux MLC.

La clarification juridique permise par la reconnaissance légale des MLC, si elle ne suffit en elle-même à répondre à ces risques, peut contribuer à éviter leur apparition ou leur développement.

PERSPECTIVES ET LES PROPOSITIONS DE LA MISSION

Pour la Mission, il ne fait aucun doute que la puissance publique doit apporter une contribution pour orienter, évaluer et soutenir ces dispositifs tout en veillant à laisser aux acteurs la pleine initiative de leurs projets. La Mission souligne que leur actuelle modestie, ne doit pas conduire à sous-estimer le potentiel d'externalités positives que ces nouveaux systèmes d'échange peuvent générer en matière de dynamisation des territoires et d'implication citoyenne au service d'un développement plus durable.

Un des enseignements du foisonnement des innovations monétaires actuellement à l'œuvre au niveau planétaire est que la plus grande créativité dans ce domaine se joue aussi dans les pays émergents ou en développement. Un peu comme l'expérience de la Grameen Bank au Bangladesh a inspiré le développement du micro-crédit en France, ce qui se passe dans ces pays est tout autant important que ce qui se passe chez nos voisins européens pour inspirer des voies innovantes au service d'une nouvelle prospérité.

Aussi, sur la base des nombreux débats qui ont pu naître tout au long de son travail entre acteurs et experts, la Mission formule 12 propositions. Elles s'articulent selon 4 registres :

- faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ;
- favoriser le débat public autour de la réappropriation de la monnaie par les citoyens et améliorer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et de leurs enjeux ;
- développer un appui méthodologique aux acteurs afin de mieux mesurer l'impact sociétal des MLC et d'amplifier le potentiel de ces dispositifs en termes de plus-value sociale et environnementale ;
- soutenir des innovations monétaires favorisant l'initiative économique, l'inclusion sociale et la transition énergétique.

12 TRAVAUX POUR POURSUIVRE LA MISSION PROPOSITIONS

I. Faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014

1. Accompagner et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc.).
2. Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc....)

II. Développer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et leurs enjeux

3. Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes.
4. Réfléchir à la mise en place d'un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.

III - Développer un appui méthodologique aux acteurs

5. Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales
6. Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires
7. Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique
8. Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc....) .

IV- Suivre les innovations monétaires des acteurs

9. Expérimenter la mise en place de Barters spécifiques pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
10. Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s)
11. Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
12. Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13